Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260320-DE_2026_017-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 16/03/2026

Le vendredi 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de La Boussac s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine FAUVEL, Maire, en session ordinaire.

En présence de : Mme Christine FAUVEL, M. David VIGOUR, Mme Marie-Fréderique VITASSE, M. Daniel BOULMER, Mme MÉNARD-CORVAISIER Magali, M. Cyrille LOIZEAU, Mme Fanny LEMENANT, M. jérôme CHAPDELAINE, Mme Nadège RICHEUX, M. Jean-Luc RABOURT, Mme Martine LAYER, M. David NOËL, Mme Pascaline MOULIN, M. David BLANCHET, Mme Monique MARTIN

Secrétaire de séance : M. David BLANCHET

N° 2026-017 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau de vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L.2122- 7-2,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire bulletin nul : 0
A déduire bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

Liste menée par M. David VIGOUR : 15 voix (quinze voix)

La Liste de Monsieur David VIGOUR, ayant obtenu la majorité absolue. Ont été proclamés adjoints au maire :

1er adjoint : M. David VIGOUR
2ème adjointe : Mme Marie-Fréderique VITASSE

3ème adjoint : M. Daniel BOULMER
4ème adjointe : Mme MÉNARD-CORVAISIER Magali

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260320-DE_2026_017-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de séance,
Monsieur BLANCHET David

Pour copie conforme
Le Maire, Mme FAUVEL Christine